



PUBLIÉ LE 10 MAI 2023

MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2023_05_45

Date de convocation du conseil : 27 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, M. HERBRETEAU Bernard, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 25

Absents excusés :

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. ELUERD Roland

Mme HERAUD Murielle

Mme HUGUET Myriam a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

M. PUYDOYEUX Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme WILLAUME Francine

Objet : Décision modificative n° 1 du Budget annexe Assainissement

Secrétaire de séance : Monsieur DESBROSSE Jérôme

M. Philippe MICHELET expose que dans le cadre de l'effacement d'une dette par le Tribunal d'Instance d'Angoulême, correspondant à une redevance d'assainissement, il convient d'inscrire les crédits nécessaires au budget annexe assainissement.

Il propose au conseil municipal de modifier les crédits ainsi qu'il suit :

DMI : Budget Assainissement – Créance éteinte

Section d'Exploitation

Crédits à augmenter : Art 6542 – Créances éteintes : + 116,00 €

Crédits à diminuer : Chap 022 – Dépenses imprévues - 116,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE cette décision modificative.

MODIFIE le Budget 2023 Assainissement en conséquence

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 03/05/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 04/05/2023

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

